



Vol 25 | No 2 | Juin 2012

Conseil fédéral des 5,
6 et 7 juin 2012

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



Au micro : Marilyn Tremblay, CSSS de Chicoutimi

NOS RÉGIMES DE RETRAITE MALMENÉS!

Alors que les régimes de retraite sont remis en question sur plusieurs tribunes, la FIQ a profité de ce conseil fédéral pour expliquer aux déléguées les enjeux liés à la retraite afin de les outiller sur ce sujet qui sera certainement des plus cruciaux au cours des prochaines années.

Actuellement, des informations circulent de toutes parts prétendant notamment que les régimes de retraite à prestations déterminées, comme celui des professionnelles en soins (le RREGOP), seraient trop généreux et onéreux. L'âge d'accessibilité serait aussi remis en cause sous prétexte que les participant-e-s ne pourront plus les financer.

Des audiences publiques se tiendraient également afin de trouver des façons de maintenir les travailleur-euse-s âgé-e-s en emploi plus longtemps.

UN FILET COLLECTIF DE SÉCURITÉ SOCIALE

Au fil du temps, notre société s'est dotée d'un filet collectif de sécurité sociale comprenant, entre autres, des mesures de sécurité financière de la vieillesse. Par contre, ce filet est de plus en plus menacé en raison de la montée du néolibéralisme et des crises économiques, particulièrement celle de 2008.

Malgré ces considérations économiques, la menace est d'abord et avant tout d'ordre idéologique : primauté aux forces du marché, intervention minimale de l'État et individualisme.

Les programmes sociaux seraient devenus un luxe! « Nous n'avons plus les moyens ». « Chacun-e doit faire sa juste part et prendre ses responsabilités »...

Ainsi, pour se conformer à cette idéologie, de nouvelles formules ont récemment fait leur apparition. Le gouvernement provincial a instauré le Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) alors que le gouvernement fédéral a augmenté le passage de l'âge d'admissibilité de 65 à 67 ans (Pension de la sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti).

SUITE P. 3



Au micro : 1. Joëlle Thiébaud, CHA universitaire de Québec 2. Richard Beauregard, CSSS Richelieu-Yamaska

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 25, n° 2, juin 2012 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 60 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Michel Tremblay, Danielle Bradette | Photo couvert : Renée Coulombe, CSSS Champlain-Charles-Lemoyne | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Ce journal est rédigé selon la nouvelle orthographe recommandée par l'Office québécois de la langue française | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne)



LE SAGUENAY À LA HAUTEUR DE SA RÉPUTATION !

Régine Laurent

Ce conseil fédéral a assurément été marquant pour la Fédération ! Pour la première fois en 25 ans, voilà qu'on le tenait à l'extérieur des grands centres urbains. En célébrant 25 ans de luttes et de gains pour les professionnelles en soins, il allait de soi qu'il fallait venir visiter nos « gigoteuses » chevronnées, comme je me plais à les appeler.

En effet, dès qu'une manifestation est organisée, dès qu'il est question de confronter un gestionnaire bafouant nos droits, les militantes de cette région sont les premières à monter au front. Quel privilège de les compter dans nos rangs !

CARRÉ ROUGE / CARRÉ DE DÉBATS

Inspirée par cette belle communauté de militantes et par la conjoncture, la FIQ ne pouvait passer à côté des discussions ayant trait au mouvement étudiant. Actuellement, c'est l'ensemble du Québec qui redécouvre les vertus et la force de l'appartenance à une communauté dans un conflit social qui va bien au-delà de la hausse des frais de scolarité. Déjà, les choses ont changé et le Québec que la Fédération décrit depuis longtemps vacille.

Depuis plus de trois mois, ce sont des jeunes, mais aussi des moins jeunes, qui se lèvent enfin pour défendre leurs valeurs et

pour proposer des solutions. Se sentant concernée dès le début, la Fédération a choisi d'appuyer le mouvement étudiant dans sa lutte, à la hauteur de ses possibilités. De fait, la FIQ s'oppose à la hausse des frais de scolarité, comme elle s'est opposée à la mise en place de la contribution santé : deux mesures qui s'inscrivent en complète contradiction avec sa déclaration de principes, avec ses valeurs de solidarité et de justice sociale.

Bien évidemment, le conflit a évolué au cours des derniers mois, notamment lorsque le gouvernement Charest a poussé l'odieux en imposant l'infâme Loi 78. Maintenant, il ne peut plus être question d'effectuer des « sit-in » pour dénoncer les conditions de travail lamentables dans les établissements de santé, pas plus que d'envahir spontanément le Centre de commerce mondial pour faire pression sur le gouvernement, comme nous l'avons fait pendant notre plus récente négociation.

Au Québec, la démocratie est une valeur fondamentale. Tout portait donc à croire que des opinions contradictoires pouvaient cohabiter sans déchirement. Malheureusement, le gouvernement libéral a adopté un discours et une attitude rigide et autoritaire et certains médias ont contribué à polariser le débat en « démonisant » celles et ceux qui portent le carré rouge. Comme elles subissent l'influence de certains médias, les membres de la FIQ ne sont pas différentes du reste de la population. Le sujet est controversé, même en nos rangs.

DES RÉPLIQUES ENTENDUES LORS D'UN DÉBAT INOUBLIABLE

Pendant ce conseil fédéral, les militantes de l'organisation ont discuté de la question étudiante avec maturité, écoute et tolérance pour les avis contraires. Mes derniers mots seront donc des répliques entendues lors de ce débat inoubliable. ■



Dans le cadre des activités du 25^e anniversaire de la FIQ, les instances de la Fédération se tiennent à l'extérieur des grands centres urbains afin de donner l'occasion aux déléguées de se rapprocher de leurs collègues en région. Ce conseil fédéral a permis de visiter les déléguées du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Des membres de l'équipe syndicale locale du CSSS de Chicoutimi étaient bien heureuses d'accueillir leurs collègues.

De gauche à droite :
À l'arrière :
Nancy Michaud
Lynda Sirois
Annie Ruelland
Geneviève Blackburn
Nadia Tremblay
Clément Tremblay
Marie-Pierre Simard

À l'avant :
Frédéric Savard
Audrey Côté
Émilie Lévesque
Julie Bouchard

« Ce qu'on vit avec la cause étudiante, c'est plutôt rafraichissant. »

Ginette Bédard, CSSS du Cœur-de-l'Île

« C'est un processus de changement qui est entamé. Il sera long et pénible. On représente des membres qui ont différentes façons de penser. C'est confrontant. »

Sara Caron-Guay, CHUQ

« Pour une fois qu'ils [les jeunes] se lèvent debout. Peut-être pas de la façon qu'on voudrait, mais... »

Claude Boucher, CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska

« On n'aurait pas les gains que nous [les professionnelles en soins] avons aujourd'hui si on ne s'était pas levées debout. »

Rita Lamothe, CSSS de la Vieille-Capitale



« Pour moi, la FIQ, c'est au-delà des relations de travail. C'est une organisation qui défend les professionnelles en soins, mais aussi des valeurs sociales. »

Julie Ouellet, CSSS Alphonse-Desjardins - SPSQ

« Je suis fier de voir ça. Ce sont nos membres de demain ! »

Michel Léger, CSSS de l'Ouest-de-l'Île - PSSU

« Si on ne s'occupe pas de la politique, la politique va s'occuper de nous. »

Michel Desautels, Hôpital Rivières-des-Prairies - AIM

« Les membres ont droit à leur propre opinion. »

Pascal Beaulieu, CHA universitaire de Québec

« On est en présence de gens [les jeunes] qui ont besoin de rêver. À tout le moins, ne brisons pas leur rêve. »

Régine Laurent - FIQ

RETRAITE

Nos régimes de retraite malmenés ! (suite)

SEMAINE ANNUELLE SST 2012

L'affiche de la Semaine Santé et Sécurité du travail 2012 a été dévoilée à la délégation. Cette année, le thème concerne la protection contre les substances chimiques dangereuses en milieu de soins et vise à sensibiliser les professionnelles en soins aux risques liés à l'exposition et à la manipulation de telles substances. D'où le slogan « Les agresseurs invisibles... j'y vois! ».

Les agresseurs invisibles... j'y vois!

La protection contre les substances chimiques dangereuses en milieu de soins



fiq 25

Santé et Sécurité du travail 2012
www.fiqsante.qc.ca

NOS RÉGIMES DE RETRAITE MALMENÉS!

(SUITE)

POUR UNE MAJORITÉ DE FEMMES, LA VIEillesse REPRÉSENTE L'ÂGE DE LA PAUVRETÉ

Les femmes qui n'ont pas été sur le marché du travail reçoivent seulement la Pension de la sécurité de la vieillesse du Canada (PSV). En 2008, 53 % des femmes âgées recevaient le Supplément de revenu garanti comparativement à 41 % des hommes. Les régimes publics sont donc particulièrement importants pour les femmes.

Le revenu des femmes sur le marché du travail ne représente qu'environ 70 % de celui des hommes. Ceci s'explique notamment par le fait qu'elles sont majoritaires dans les catégories d'emploi moins bien rémunérées, qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel pour concilier famille-vie personnelle-travail et qu'elles ont des périodes d'absence liées aux maternités, à la garde des enfants et aux soins de leurs proches.

Les femmes cotisent donc en moyenne sur un revenu inférieur, pendant moins longtemps et ont moins d'argent disponible pour investir dans des rentes privées (ex. : REER). Or, comme elles ont une plus grande longévité, elles doivent étirer une rente plus faible sur une période plus longue.

LIBRE-CHOIX AU DÉPART À LA RETRAITE

L'organisation du travail a une grande influence sur le choix de la main-d'œuvre vieillissante de demeurer ou non en emploi. La retraite est un droit et non une

obligation et les régimes de retraite permettent d'avoir des conditions de vie acceptables au moment de la retraite. Même si la retraite est liée à une préoccupation syndicale, elle est aussi une responsabilité de l'employeur.

Les travailleur-euse-s qui ne sont pas en mesure de véritablement choisir quand prendre leur retraite sont affecté-e-s tant sur le plan financier que personnel. Certains éléments rendent l'expérience de travail plus difficile. Prenons le cas des professionnelles en soins dont la moitié partirait plus tôt à la retraite en raison des conditions de travail difficiles si elle n'avait aucune contrainte en ce sens.

Des choix qui vont nécessairement entraîner plus de pauvreté et d'incertitude à la retraite.

LE RREGOP

Les membres de la FIQ participent à chaque semaine sur leur chèque de paie au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), un régime à prestations déterminées garantissant le versement de la rente jusqu'au décès. Le gouvernement et le-la-travailleur-euse ont l'obligation de cotiser à ce régime.

Cependant, le ministre Bachand a introduit un nouveau régime qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, soit le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) qui vise toute entreprise sans régime de

retraite de cinq employé-e-s et plus. Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées nettement moins avantageux parce que l'employeur n'a aucune obligation de cotiser et que la prestation n'est établie qu'au moment du départ à la retraite.

Les professionnelles en soins doivent demeurer vigilantes face aux attaques contre les régimes à prestations déterminées, un outil collectif qu'il faut conserver, puisque la rente est garantie à vie, le revenu à la retraite est plus élevé pour un même montant d'argent cotisé et les risques liés au rendement et à l'espérance de vie sont assumés collectivement.

Les déléguées ont apprécié ces explications, mais ont dénoncé le désengagement des gouvernements envers les travailleur-euse-s qui doivent porter sur leur dos l'entière responsabilité de même que tous les risques associés à la retraite.

Elles ont également rappelé qu'il faut porter une attention particulière aux heures supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées pour le RREGOP. Enfin, elles ont indiqué qu'il est nécessaire de regarder également les impacts sur les jeunes membres qui se préoccupent elles aussi de leur retraite. Une réflexion à poursuivre!

Pour plus d'information, le Secrétariat intersyndical des services publics a produit un document intitulé « La retraite n'est pas un privilège » auquel la FIQ a collaboré. Ce dernier sera disponible sous peu sur le site Internet de la FIQ. ■

Au micro :

1. Valérie Latreille, CSSS du Suroît
2. Michel Léger, CSSS de l'Ouest-de-l'Île - PSSU
3. Lucie Landry, CSSS de la Haute-Yamaska



DES CHOIX POLITIQUES

Les finances sont le résultat de choix politiques, de décisions prises par les instances de la Fédération. Ainsi, en 2011, les priorités établies par les militantes se sont traduites par l'investissement des ressources financières nécessaires à leur réalisation. En voici quelques exemples :

- Le secteur Relations de travail, le plus important poste budgétaire de la FIQ, a consacré cette année postnégociation à l'implantation et à la mise en œuvre des dispositions nationales de la convention collective.
- L'équipe juridique a assuré la défense des syndicats et des membres devant les différents tribunaux, mais a aussi grandement contribué à la poursuite du plan d'action visant à contrer la main-d'œuvre indépendante. C'est grâce à son travail acharné que, en octobre 2011, la Fédération a remporté la victoire devant la Commission des relations du travail concernant 21 inhalothérapeutes de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.
- L'équipe Santé et Sécurité du travail a vu le nombre de contestations liées à des dossiers d'accidents de travail et de lésions professionnelles augmenter de façon significative. Cette augmentation peut s'expliquer par la volonté des employeurs de diminuer les coûts liés à ce type d'invalidité et par la complexification des problématiques de santé. Cette situation étant préoccupante, la FIQ devra s'y pencher au cours des mois à venir.

ÉTATS FINANCIERS 2011 BILAN POSITIF D'UNE ANNÉE POSTNÉGOCIATION

Les déléguées ont assisté à la présentation des états financiers 2011 de la FIQ, une présentation qui leur est toujours d'un intérêt particulier tout comme les membres qui souhaitent savoir de quelle façon les revenus de la FIQ sont utilisés et comment se porte la santé financière de l'organisation.

Tout d'abord, il faut savoir que, mensuellement, un suivi administratif des différents postes budgétaires de la FIQ est réalisé afin de prévenir ou d'anticiper tout dépassement de coût. De plus, un suivi trimestriel est fait au Comité exécutif de la Fédération pour que ce dernier apporte, si nécessaire, des ajustements afin que les cibles budgétaires soient atteintes. Cette façon de faire a assurément des effets positifs, puisque les états financiers de 2011 ne révèlent aucune surprise majeure.

En outre, ils démontrent toute l'importance que la Fédération accorde aux services offerts aux syndicats affiliés et aux membres. Si, en 2010, toutes les énergies ont été concentrées autour de la négociation, 2011 a sonné la reprise des activités régulières de l'organisation.

Toutefois, malgré un bilan positif, une gestion rigoureuse est nécessaire pour préserver la santé financière de la FIQ. En effet, comme la conjoncture demeure toujours incertaine et que les impacts financiers sont donc difficilement prévisibles, il est primordial de maintenir une saine gestion des dépenses de la Fédération.

Les déléguées ont adopté à l'unanimité les états financiers 2011. ■

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
REVENUS		
Cotisations régulières	27 498 309	26 697 141
Intérêts	157 628	115 134
Subventions	49 450	49 440
Autres revenus	118 697	103 089
Total des revenus	27 824 084	26 964 804
DÉPENSES		
Instances et officières syndicales	1 937 769	1 891 260
SECTEURS		
Relations de travail	12 943 222	12 525 515
Secteurs et services	874 827	1 015 133
Sociopolitique	571 502	520 310
Condition féminine	339 711	276 987
SST	230 472	282 637
TOT	324 259	401 014
Sécurité sociale	226 541	234 700
Total des secteurs	15 510 534	15 256 296
SERVICES		
Éducation-Animation	768 349	451 809
Organisation syndicale	599 551	622 614
Communication-Information	950 598	540 837
Traduction et Web	186 206	218 000
Total des services	2 504 704	1 833 260
Administration (incluant informatique)	6 405 733	6 751 115
Ressources humaines	929 625	1 215 263
Total des dépenses	27 288 365	26 947 194
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	535 719	17 610



Le comité Vérification interne, composé de Jérôme Rousseau, Carl Picard et Pascal Beaulieu, a présenté son rapport pour l'année 2011 à la délégation. Ce rapport fait notamment état de la bonne gestion financière de la FIQ pour une première année postnégociation et salue l'adoption d'un code d'éthique par la Fédération.

FINANCES

États financiers 2011 (suite)

RÉSERVE POUR NÉGOCIATION	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
<i>CONTRIBUTION DU FAG</i>		
Cotisations régulières	1 600 000	1 600 000
Cotisation additionnelle	0	5 072 223
Autres revenus	<u>425</u>	<u>0</u>
Total de la contribution	1 600 425	6 672 223
<i>NÉGOCIATION</i>		
Salaires et avantages sociaux	364 925	1 019 116
Frais de déplacement	81 784	356 252
Frais de location	24 338	43 576
Frais de reprographie	80 626	55 685
Messagerie et communication	21 468	28 993
Honoraires professionnels	60 664	110 474
Publications	0	406 417
Frais d'adhésion	1 033	215 829
Conseils fédéraux	(2 505)	1 921 967
Autres dépenses	67 929	1 390 855
Négociation privée	<u>0</u>	<u>0</u>
Total des frais de négociation	700 262	5 549 164
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>900 163</u>	<u>1 123 059</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration*	Total
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	1 032 044	2 059 816	3 091 860
Placements temporaires	1 775 515	5 333 040	7 108 555
Avances au Fonds d'administration	0	0	0
Avances au Fonds comité paritaire ass.	0	12 721	12 721
Avances au FDS	0	3 726	3 726
Débiteurs	0	1 391 188	1 391 188
Frais imputables au prochain exercice	0	132 455	132 455
Frais reportés	0	8 194 358	8 194 358
Immobilisations	<u>0</u>	<u>6 429 459</u>	<u>6 429 459</u>
ACTIF TOTAL	<u>2 807 559</u>	<u>23 556 763</u>	<u>26 364 322</u>
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et frais courus	0	1 147 723	1 147 723
Revenus reportés	0	0	0
Développement des ressources humaines	0	403 562	403 562
Dette échéant à moins d'un an	0	0	0
Comptes à payer	<u>0</u>	<u>5 423 017</u>	<u>5 423 017</u>
	<u>0</u>	<u>6 974 302</u>	<u>6 974 302</u>
Dû au FAG	3 726	0	3 726
Dette à long terme	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
PASSIF TOTAL	3 726	6 974 302	6 978 028
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus accumulé non affecté	2 803 833	(351 237)	2 452 596
Surplus affecté-mobilier/équipement	0	1 311 259	1 311 259
Surplus affecté-informatique	0	5 118 200	5 118 200
Surplus affecté-frais reportés siège social	0	8 194 358	8 194 358
Surplus-réserve pour négociations	0	1 854 515	1 854 515
Surplus-réserve pour solidarité	0	122 012	122 012
Surplus-réserve pour instances	<u>0</u>	<u>333 354</u>	<u>333 354</u>
	<u>2 803 833</u>	<u>16 582 461</u>	<u>19 386 294</u>
PASSIF ET AVOIR	<u>2 807 559</u>	<u>23 556 763</u>	<u>26 364 322</u>

* Réserves solidarité, négociation, siège social et instances.

RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du Fonds d'administration	164 919	162 744
Autres revenus	<u>455</u>	<u>0</u>
Total de la contribution	165 374	162 744
DÉPENSES		
Solidarité	<u>125 708</u>	<u>125 526</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>39 666</u>	<u>37 218</u>

RÉSERVE POUR INSTANCES	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du Fonds d'administration	2 066 667	2 161 667
Autres revenus	<u>29 000</u>	<u>0</u>
Total de la contribution	2 095 667	2 161 667
DÉPENSES		
Instances (incluant péréquation)	<u>2 464 838</u>	<u>1 767 448</u>
EXCÉDANT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(369 171)</u>	<u>394 219</u>

RÉSERVE POUR SIÈGE SOCIAL	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du Fonds d'administration	0	0
DÉPENSES		
Siège social	<u>0</u>	<u>0</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>0</u>	<u>0</u>

FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du Fonds d'administration		
<i>PRESTATIONS</i>		
Cotisations régulières	968 966	847 058
Dons	0	0
Intérêts	<u>10 942</u>	<u>12 104</u>
	<u>979 908</u>	<u>859 163</u>
<i>ORGANISATION</i>		
Cotisations régulières	0	100 000
Intérêts	27 837	21 328
Autres revenus	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>27 837</u>	<u>121 328</u>
Total des revenus	1 007 745	980 491
DÉPENSES		
<i>PRESTATIONS</i>		
Comité de défense syndicale	1 697	1 609
Salaires et charges sociales	0	0
Amendes et frais judiciaires	205 000	3 607
Honoraires professionnels	156 264	126 915
Intérêts et frais bancaires	0	0
Autres dépenses	703 017	685 514
Aide financière	<u>3 334</u>	<u>6 791</u>
	<u>1 069 312</u>	<u>824 436</u>
<i>ORGANISATION</i>		
Honoraires professionnels	11 664	0
Autres dépenses	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>11 664</u>	<u>0</u>
Total des dépenses	1 080 976	824 436
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(73 231)</u>	<u>156 054</u>

PROJET DE LOI 21 NOUVEAU PARTAGE DES CHAMPS D'EXERCICE PROFESSIONNELS EN SANTÉ MENTALE

La présentation de ce projet de loi devant la délégation a suscité certaines inquiétudes notamment au regard de la place des infirmières auxiliaires en santé mentale. Selon la Fédération, rien ne vient remettre en cause la contribution de ces dernières, puisque l'organisation du travail, et donc la composition des équipes, relève des établissements.

En continuité avec la Loi 90, qui visait à moderniser la pratique professionnelle dans le domaine de la santé physique, voilà qu'une nouvelle loi, la Loi 21, modifie le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Cette loi, dont l'entrée en vigueur est prévue en septembre 2012, concerne particulièrement les professions de psychologue, de travailleur-euse social-e, de thérapeute conjugal-e et familial-e, de conseiller-ère d'orientation, de psychoéducateur-trice et d'ergothérapeute, et elle modifie la Loi médicale et la Loi sur les infirmières et les infirmiers.

La Loi 21 modifie la Loi médicale et la Loi sur les infirmières et les infirmiers.

En plus de donner une définition moderne aux champs d'exercice de ces professionnel-le-s, la Loi 21 réserve à ces derniers des activités jugées à risque de préjudice pour

les patient-e-s. Comme ce projet de loi est susceptible de toucher plusieurs intervenant-e-s, la délégation est d'avis qu'il est primordial que les membres de la FIQ comprennent bien sa nature afin d'être en mesure d'influencer les différents changements qui surviendront en organisation du travail dans leur établissement.

Enfin, la Fédération siège au comité ministériel dont le mandat consiste à planifier l'implantation de la loi dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux en concertation avec l'ensemble des partenaires. Elle poursuivra également ses rencontres avec les

représentantes syndicales FIQ provenant d'établissements offrant des soins en santé mentale. Sa réflexion et son analyse se poursuivront au cours des prochains mois. ■

Dans le cas des infirmières, la Loi 21 ajoute notamment trois activités réservées et partagées, dont l'évaluation des troubles mentaux, à la condition de satisfaire aux exigences de formation et d'expérience clinique déterminées par règlement.

Au micro :

1. Marie-Josée Forget, CSSS du Haut-Saint-François – SPSE
2. Julie Ouellet, CSSS Alphonse-Desjardins – SPSQ



ÉTATS FINANCIERS 2011 (SUITE)

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'administration	Réserve pour négociation	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Total
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 877 063	13 736 862	954 353	82 346	702 526	18 353 150
Redressement	0	0	0	0	0	0
Solde redressé des fonds au 31 décembre 2010	2 877 063	13 736 862	954 353	82 346	702 526	18 353 150
Revenus de l'exercice 2011	1 007 745	27 824 084	1 600 425	165 374	2 095 667	32 693 295
Dépenses de l'exercice 2011	1 080 975	27 288 364	700 263	125 708	2 464 838	31 660 148
Excédent de l'exercice 2011	(73 230)	535 720	900 162	39 666	(369 171)	1 033 147
SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2011	2 803 833	14 272 582	1 854 515	122 012	333 355	19 386 297
Surplus affecté-mobilier/équipement		1 311 259				
Surplus affecté-siège social		8 194 358				
Surplus affecté-informatique		5 118 200				
Surplus accumulé non affecté		(351 237)				

N.B. À cause des décimales, il y a un écart d'arrondi.

**NÉGOCIATION
NATIONALE**

**Plus de 70 % de satisfaction pour la convention collective
« La FIQ a mené une dure lutte de 17 mois
face à un adversaire coriace »**



Francine Simard, de la firme Repère Communication Recherche

PLUS DE 70 % DE SATISFACTION POUR LA CONVENTION COLLECTIVE

Dans le cadre de l'exercice de consultation pour effectuer l'évaluation de la négociation, la FIQ a mandaté la firme Repère Communication Recherche pour réaliser un sondage afin de connaître le niveau de satisfaction des membres relativement à la dernière négociation.

Francine Simard a présenté à la délégation les résultats de ce sondage téléphonique effectué auprès de 659 membres francophones et anglophones de la FIQ. Voici quelques faits saillants :

En ce qui a trait à la satisfaction globale de la négociation, plus de 70 % des répondantes sont satisfaites de la convention collective 2011-2015 négociée par la FIQ et elles estiment que les gains obtenus sont importants. Plus de la moitié ont indiqué que la convention collective est égale à leurs attentes et qu'elles en connaissent bien le contenu.

Quant au suivi du déroulement de la négociation, un écart est

remarqué en fonction de l'âge des répondantes. Les membres de 45 ans et plus disent avoir suivi souvent la négociation alors que celles de 29 ans et moins disent l'avoir suivie assez rarement.

LA FIQ ET LE FRONT COMMUN INTERSYNDICAL

Plus de 70 % des membres estiment que la FIQ a joué un rôle important et qu'elle a bien réussi à se faire entendre au sein du Front commun.

LA FIQ DANS LES MÉDIAS

Plus de 70 % des membres trouvent que la FIQ a été présente dans les médias tout au long des négociations alors que plus de 80 % jugent que cette présence était pertinente et qu'elle a eu un

impact positif sur le résultat des négociations.

DES RÉSULTATS CONCLUANTS

Ce sondage permet à la FIQ de conclure que ses membres sont satisfaites de la dernière négociation et de leur convention collective. La négociation en Front commun a aussi été une voie appréciée par les membres.

Toutefois, comme le niveau de mobilisation et de participation des membres aux activités de mobilisation dans le contexte de la négociation n'ont pas été élevés, une réflexion et une évaluation de l'utilisation des nouvelles formes de manifestations de la mobilisation des membres se doivent d'être faites. ■



Michel Grant, professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM

« LA FIQ A MENÉ UNE DURE LUTTE DE 17 MOIS FACE À UN ADVERSAIRE CORIACE »

Afin d'avoir un point de vue externe sur la dernière négociation de la convention collective nationale des professionnelles en soins, la FIQ a demandé à Michel Grant, professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, d'en évaluer le contenu.

M. Grant a notamment été secrétaire exécutif du Conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) pendant dix ans. Il a négocié dans le secteur municipal, hydroélectrique ainsi que dans le secteur public et parapublic où il a agi comme coordonnateur du front commun FTQ-CEQ-CSN en 1975.

D'entrée de jeu, M. Grant a tenu à souligner que le contenu d'une convention collective ne s'évalue pas à partir des demandes, mais plutôt à partir du moment où l'on accepte les offres de la partie patronale. Selon lui, la FIQ a mené

une dure lutte de 17 mois face à un adversaire coriace. L'alliance en Front commun était incontournable et ne doit pas être vue comme un facteur discriminant pour la Fédération.

Dans le cadre d'alliances, il faut s'interroger sur la façon de les faire et à quels moments. Les alliances sont un lieu de convergence des intérêts communs et sont inévitables sur des sujets précis. M. Grant croit que le défi des organisations syndicales pour la prochaine ronde de négociations sera la protection des régimes de retraite.

Les déléguées ont souligné qu'il a été difficile lors de la dernière négociation de maintenir l'unité tout au long des négociations au sein du Front commun. Alors que les négociations débutent en même temps lors d'alliances, il peut en être autrement lors de leur conclusion.

À cet égard, M. Grant a précisé qu'il faut se fixer des objectifs réalistes et que les chances de protéger nos acquis sont plus grandes avec des alliances. Il a rappelé que toute négociation est avant tout politique. Une rencontre enrichissante pour toutes! ■

Certaines déléguées ont questionné Michel Grant sur le fait que les professionnelles en soins représentent une main-d'œuvre spécialisée en pénurie et qu'elles pourraient négocier seules et avoir tout de même un rapport de force.

NÉGOCIATION NATIONALE

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT

PRINCIPAUX GAINS OBTENUS PAR LA FIQ

- Reconnaissance de la période de chevauchement
- Majoration des primes
- Nouvelle définition du titre d'emploi d'infirmière auxiliaire chef d'équipe
- Reconnaissance du titre d'emploi d'infirmière clinicienne spécialisée
- Rémunération des heures supplémentaires pour les infirmières cliniciennes
- Aménagement du temps de travail
- Réduction de la main-d'œuvre indépendante – Rehaussement des postes à temps partiel
- Bonification de la classification des infirmières cliniciennes
- Amélioration des salaires, de la retraite et des droits parentaux

Vos déléguées ont adopté une recommandation afin d'élargir les consultations au moment d'établir les priorités de négociation. Elles ont aussi adopté des recommandations pour assouplir la structure de négociation, faciliter la détermination des services essentiels et favoriser une plus grande participation des membres à la vie syndicale.

UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Ce conseil fédéral était l'occasion pour les déléguées d'échanger sur l'évaluation de la dernière négociation de la convention collective nationale des membres de la FIQ. Une négociation historique au cours de laquelle plusieurs gains importants ont été obtenus pour les professionnelles en soins.

Pour effectuer cette rétrospective, la Fédération a mené une large consultation auprès de militantes et de salariées de l'organisation ainsi qu'auprès de ses syndicats affiliés. Rappelons que la négociation 2009-2010 était particulière pour la FIQ, puisqu'elle négociait pour la première fois avec l'ensemble des professionnelles en soins de la catégorie 1 qu'elle représente désormais.

La conjoncture qui prévalait à ce moment, carrément défavorable au mouvement syndical et minant les services publics, a influencé la FIQ dans le choix et le nombre des priorités à mettre de l'avant, du discours à tenir sur la place publique, du type de mobilisation à proposer aux membres et des stratégies à mettre de l'avant pour en arriver à une entente négociée satisfaisante.

LA PERTINENCE DE FAIRE DES ALLIANCES

En combinant le portrait plutôt sombre de la conjoncture et l'imposition du décret en 2005, la FIQ a choisi d'entreprendre la négociation en s'inscrivant dans un cadre stratégique partagé d'abord en SISP-Négociation (APTS, CSQ, FIQ, SFPQ, SPGQ), puis en Front commun avec la CSN et la FTQ. Quatre sujets étaient ainsi traités à la table intersectorielle en Front commun : les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Cette nouvelle alliance syndicale, qui permettait de négocier au nom de 450 000 travailleur-euse-s de l'État, était incontournable pour contrer dès le départ le gouvernement avec un rapport de force important, rendant politiquement impossible un deuxième décret.

La consultation menée par la FIQ a permis de confirmer que le partage des matières à négocier entre le sectoriel (FIQ) et l'intersectoriel (Front commun) était tout à fait approprié et accepté par la majorité des membres de la Fédération.

Dans un contexte d'alliances, la FIQ, tout comme les autres organisations syndicales du Front commun, a cependant rencontré un certain nombre de difficultés dans ses rapports syndicaux. Notons la difficulté de la FIQ, à l'intérieur du cadre stratégique, d'en arriver à une entente de principe en même temps que les autres syndicats du Front commun. Notons également des difficultés structurelles et fonctionnelles et des questionnements en lien avec l'identité, la visibilité et la mobilisation au sein de la FIQ.

Pour les déléguées, les alliances comptent en tout temps dans les luttes de la FIQ et plus encore en temps de négociation. La FIQ doit tirer profit de l'expérience de la dernière négociation et prendre le recul nécessaire pour évaluer les impacts de continuer ou non de travailler en alliance, structurée ou non, avec les autres organisations syndicales.

L'appartenance au SISP et la création d'alliances seront évaluées au cours de l'automne à venir et des discussions à tous les paliers de la Fédération se tiendront ultérieurement.

DES CHANGEMENTS QUI S'IMPOSENT

Tous les autres sujets liés spécifiquement à la réalité du milieu de travail des professionnelles en soins ont été négociés à la table sectorielle par la FIQ. La Fédération proposait un virage important et audacieux afin

d'apporter des solutions durables et novatrices pour régler la détérioration des conditions d'exercice.

Les quatre grandes priorités de la FIQ, soit la reconnaissance des inconvénients, la reconnaissance des responsabilités, la reconnaissance de la formation additionnelle et l'aménagement du temps de travail, avaient notamment pour objectif la pérennité d'un réseau de santé public en assurant et en préservant la qualité des services et l'accessibilité des soins à la population. Elles visaient également à tenir compte de la conciliation famille-vie personnelle-travail ainsi que de la reconnaissance des professionnelles en soins.

Le dépôt patronal a toutefois été décevant et la FIQ a choisi de poursuivre la bataille. Une pétition qui recueille plus de 126 000 signataires, des centaines de manifestations, un thème musical, des événements « popcorn » partout au Québec, un campement sur la colline Parlementaire, tout cela et bien plus encore sur une période de 18 mois. L'originalité et la créativité de la FIQ ont été au rendez-vous.

Tous les groupes rencontrés lors de la consultation ont confirmé qu'ils supportaient la stratégie de la FIQ et qu'il s'agit là d'un moment marquant de la dernière négociation. Les militantes en sont fières. Elles ont aussi indiqué qu'une consultation et une validation plus large sur les grandes priorités permettraient à la FIQ de percevoir comment les professionnelles en soins voient l'application de ces priorités dans leur milieu.

Les décisions prises à ce conseil fédéral permettront de mieux préparer la prochaine ronde de négociations, prévue en 2015. ■

